

Le procureur requiert la confiscation des biens de Sellal et Ouyahia

Le procureur de la république a requis mercredi, la saisie de tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux deux ex-Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal.

Poursuivis dans le cadre de l'affaire de Mahieddine Tahkout, les deux ex-responsables sont accusés de corruption, d'abus de fonctions et d'octroi d'indus avantages.

Le parquet auprès de tribunal de Sidi M'hamed à Alger, a également requis 15 ans de prison ferme à l'encontre des deux anciens Premiers ministres. Une peine assortie d'une amende de 8 millions de DA.

Plusieurs anciens ministres sont poursuivis dans cette affaire. Il s'agit Youcef Yousfi, d'Abdelghani Zaalane et d'Ammar Ghoul assortis. Le procureur a requis à leur encontre 10 ans de prison ferme et le paiement d'une amende de 2 millions. Par ailleurs, le représentant du ministère Public a requis 20 ans de prison ferme pour l'ex-ministre de l'Industrie Abdeslam Bouchouareb.